

### a) L'Assemblée générale

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres de Maroc Numeric Cluster à jour de leur cotisation annuelle; elle constitue l'organe suprême du Cluster. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et délibère sur des questions présentes à l'ordre du jour préalablement établi.

Lors de l'assemblée générale ordinaire, et une fois le quorum atteint, le Président présente le rapport du Conseil d'Administration sur la situation morale de Maroc Numeric Cluster. Le Trésorier présente un rapport financier et soumet le bilan, ainsi que le projet de budget, à l'approbation de l'Assemblée Générale.

- L'Assemblée Générale étudie les résultats de l'activité du Cluster et valide ses grandes orientations stratégiques. Elle délibère sur le rapport moral, technique et financier. Elle prend connaissance des rapports de gestion présentés par le Président ou le Trésorier ; elle pose toute question utile pour la compréhension de ces documents et délibère sur la situation morale, technique et financière de Maroc Numeric Cluster.
- Elle approuve ou rejette les comptes de l'exercice clos présenté par le Trésorier et elle vote le budget de l'exercice suivant.
- Elle vote, sur proposition du Conseil d'Administration représenté par son Président, le montant des cotisations annuelles ou exceptionnelles.
- Elle donne au Président les autorisations nécessaires à l'accomplissement des opérations entrant dans l'objet du Cluster et pour lesquelles les statuts se révéleraient insuffisants.
- Elle délibère sur les rapports élaborés par le Comité Stratégique.
- Élit les membres du Conseil d'Administration;
- Elle statue sur les questions inscrites à l'ordre du jour et prend toutes décisions tendant à renforcer l'action de Maroc Numeric Cluster et à soutenir son efficacité.

### b) Le Conseil d'administration

Maroc Numeric Cluster est administré par un Conseil d'Administration constitué de 16 membres élus en Assemblée. Les administrateurs font partie des 5 catégories suivantes :

- PME et Start-up
- Grandes entreprises
- Institutions et organismes publics
- Associations
- Enseignement-Recherche

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus sauf ceux réservés aux Assemblées Générales :

- Il assure la direction de la structure juridique de Maroc Numeric Cluster ;
- Il définit les orientations et les objectifs stratégiques, prépare le plan d'action et le programme d'activités qu'il soumet à l'Assemblée Générale ;
- Il s'assure du bon fonctionnement administratif et financier de Maroc Numeric Cluster ;
- Il veille à l'exécution des décisions prises par les Assemblées Générales ;
- Il propose l'approbation du budget à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Il valide la candidature des acteurs qui souhaitent faire partie de Maroc Numeric Cluster ;
- Il valide la qualification et les conventions associées des projets de recherche, de service et de coopération industrielle qui lui sont soumis (la procédure de qualification est définie dans le Règlement Intérieur) ;
- Il fixe l'échelle des cotisations.

### **c) Le Comité exécutif**

Le Conseil d'Administration nomme tous les deux ans, parmi ses membres, un Comité Exécutif composé de quatre membres :

- Le Président
- Les Vice-Présidents
- Le Trésorier
- Le Directeur Général

Le Comité Exécutif se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt du Cluster.

Il a pour mission d'assurer le développement de Maroc Numeric Cluster (Production de projets innovants, mobilisation des compétences, facilitation de l'accès au marché, développement international) et le suivi de son activité et de son fonctionnement au quotidien.

### **d) Le Comité stratégique**

Le comité stratégique est composé de :

- Le Président
- Le Trésorier

- Le Directeur Général
- Les 9 Présidents des commissions thématiques
- Une Personnalité institutionnelle du Maroc
- Une Personnalité internationale

Le Comité Stratégique a pour principale mission d'orienter la stratégie de Maroc Numeric Cluster sur ses différentes thématiques. Il se réunit deux fois par an et son rôle est de :

- Elaborer et mettre à jour la stratégie globale de Maroc Numeric Cluster ;
- Formuler des avis et des propositions de mesures d'amélioration ;
- Mesurer la performance et l'atteinte des objectifs du cluster sur la base d'indicateurs établis en amont.

### **e) Les commissions thématiques**

Il est institué au sein de Maroc Numeric Cluster des Commissions thématiques. Ces Commissions travaillent sur des missions et des projets permettant d'atteindre les objectifs et les orientations stratégiques de l'Association. Elles sont conçues comme des espaces de réflexion sur le développement de Maroc Numeric Cluster. Leur rôle est notamment d'agir en amont et en aval du processus projets pour créer un environnement favorable au développement de projets collaboratifs innovants.

La mission des Commissions est de :

- Evaluer et proposer la labellisation des projets collaboratifs innovants soumis à Maroc Numeric Cluster ;
- Identifier les besoins des membres en termes de services, d'infrastructures, de formations spécifiques ;
- Veiller à assurer les conditions favorables à l'émergence de l'innovation et des projets collaboratifs ;
- Suivre et évaluer les projets collaboratifs d'innovation et de R&D dans la thématique concernée.

Les Commissions Thématiques mettent alors en place une organisation transverse : le Comité de sélection et de labellisation des projets.

Chaque commission thématique correspondant à une niche d'excellence de Maroc Numeric Cluster, elle est présidée par un président de commission faisant partie du tissu industriel TIC au Maroc.